

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 août 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 178 de l'ordre du jour provisoire*
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 6 août 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur les derniers incidents qui se sont produits dans le cadre de la campagne de terrorisme menée par les Palestiniens contre les soldats et les civils israéliens.

Hier soir, vers 22 heures (heure locale), Tehiya Blumberg, âgée de 40 ans et mère de cinq enfants, a été assassinée par des terroristes qui ont ouvert le feu sur son véhicule. Son mari, Shimon, et leur fille de 14 ans, Tzippi, ont été gravement blessés.

Hier également, un Palestinien armé a ouvert le feu à l'aide d'un fusil automatique devant le siège du Ministère israélien de la défense, à Tel-Aviv, et blessé 10 personnes. L'attentat s'est produit peu après 12 heures, moment où de très nombreux piétons se trouvent dans la zone proche du Ministère de la défense. Grâce à la vigilance d'un agent de la circulation, le tireur a pu être maîtrisé avant de faire d'autres victimes.

Ces deux attentats font partie des nombreuses attaques par arme à feu dirigées contre des militaires et des civils israéliens. Le soir du 4 août, des tireurs palestiniens ont ouvert le feu sur des Israéliens habitant le quartier de Gilo, au sud de Jérusalem, à partir du quartier de Beit Jala. Plusieurs appartements et autres biens civils ont été endommagés et une femme a été légèrement blessée et hospitalisée. Par ailleurs, les forces israéliennes ont réussi à déjouer plusieurs attentats terroristes ces derniers jours, notamment une tentative d'attentat à la bombe dans la gare routière très fréquentée de Tel-Aviv.

Ces attaques et tentatives d'attaques ne sont que les derniers incidents d'une campagne continue de terrorisme palestinien visant des militaires et des civils israéliens qui a été décrite en détail dans mes lettres datées du 27 juillet 2001 (A/56/225-S/2001/743), 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), 19 juin 2001 (A/56/98-

* A/56/150.

S/2001/611), 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

En dépit du fait que les deux parties sont convenues d'un cessez-le-feu en juin dernier et que les Palestiniens persistent à affirmer qu'ils respectent celui-ci, 18 Israéliens ont été tués et plus de 700 actes de terrorisme se sont produits depuis son entrée en vigueur le 13 juin 2001. L'Autorité palestinienne n'a pas déployé de gros efforts pour contrôler la violence et les actes de terrorisme perpétrés à partir des zones qu'elle contrôle, de même que les incitations à la violence de la part des médias et des autorités religieuses n'ont guère diminué d'intensité. À plusieurs reprises, Israël a fourni aux autorités palestiniennes le nom des individus qui projettent des attentats terroristes contre les Israéliens, mais la direction palestinienne a toujours refusé de prendre des mesures à leur encontre.

Israël renouvelle son appel à la direction palestinienne pour qu'elle respecte scrupuleusement les termes du cessez-le-feu et prenne des mesures immédiates et concertées pour mettre un terme à tous les actes de terrorisme palestinien visant les civils israéliens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 178 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(Signé) Yehuda **Lancry**